

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de février à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 9 du mois de février 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2021
Séance du 17 février 2021

N° 22

Objet : Géoparc mondial
UNESCO de Haute-Provence
Adhésion et désignation des
représentants du Géoparc dans
les réseaux national et
international

Est nommé secrétaire de séance : CROZALS Florent

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis (jusqu'au rapport n° 21), BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne (excepté aux rapports n° 8, 23, 24, 25), BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (aux rapports n°2,3,4,5), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian (jusqu'au rapport n° 18), ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard (jusqu'au rapport n° 23), PAUL Gilles (à partir du rapport n° 3), PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard (excepté au rapport n° 2), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René (excepté au rapport n° 10), VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim (jusqu'au rapport n° 18)
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine (à partir du rapport n° 19)
PARIS Mireille a donné pouvoir à MOULARD Damien
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 25)
SEGOND Claude a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à KUHN Francis
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à PEREIRA Georges

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Éric
AUZET Guy
BASSET Françoise
BOURJAC Jean Marie
COMTE Jean Paul

FLORES Sylvain
REBOUL Childéric
PIERI Bernard
PIERRISNARD Jacqueline
POSTEL Chrystelle
SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

le 22/02/2021

Application ouverte à l'égalité

99_DE-004-200067437-20210217-22_17022021

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique ».

Provence-Alpes-Agglomération a signé une Convention d'Entente intercommunale avec la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch qui lui confie la gestion du Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence.

Tous les territoires bénéficiant du label de l'UNESCO doivent adhérer à leurs réseaux respectifs : réseau mondial, réseau régional et réseau national. Ils doivent participer à leurs activités.

1/Le **réseau mondial** est constitué en association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 appelée *Global Geopark Network* (GGN). Il est l'interlocuteur statutaire de l'UNESCO pour la gestion du label « Géoparc mondial UNESCO ». Il coordonne et anime la coopération entre les Géoparcs au niveau planétaire. Son action se décline au niveau de chaque continent par des réseaux régionaux. Chaque Géoparc dispose d'une voix.

Ses objectifs sont :

- promouvoir une répartition géographique équitable, un développement et une gestion professionnelle des Géoparcs mondiaux ;
- faire progresser la compréhension et la connaissance de la nature, de la fonction et du rôle des Géoparcs mondiaux ;
- assister les communautés locales dans l'évaluation de leur patrimoine naturel et culturel ;
- préserver le patrimoine géologique pour les générations présentes et futures ;
- communiquer envers le grand public à propos des Géosciences et de leurs relations avec les sujets environnementaux et les risques naturels ;
- mettre en œuvre le développement durable sur les plans socio-économique et culturel sur la base du patrimoine géologique et naturel ;
- encourager le développement de lien multi-culturels entre le patrimoine et la préservation d'une part, et d'autre part, le maintien d'une diversité géologique et culturelle par la mise en œuvre de schémas de gestion participatif ;
- stimuler la recherche là où c'est nécessaire ;
- promouvoir les initiatives communes entre les Géoparcs mondiaux.

2/ Le **réseau européen** est constitué en association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dénommée *European Geoparks Network* (EGN).

Il constitue le réseau régional du *Global Geoparks Network*. Il favorise la coopération entre les Géoparcs européens et en coordonne les actions. Chaque Géoparc y dispose de deux représentants

3/ Le **réseau national français** est constitué en association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 appelée *Comité National des Géoparcs Français* (CNGF).

Il a pour objet :

- la représentation officielle des Géoparcs mondiaux UNESCO de France auprès des différentes instances départementales, régionales, nationales et internationales ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/02/2021

Application agréée E-Jensite.com

99_DE-004-200067437-20210217-22_17022021

- la participation aux instances du GGN, le président du CNGF (ou son représentant) représente les Géoparc mondiaux UNESCO français à l'Advisory committee du GGN ;
- l'accompagnement, l'assistance et le conseil auprès des territoires candidats ;
- la présentation des nouvelles candidatures françaises à la Commission Nationale Française pour l'UNESCO ;
- la veille sur l'utilisation du label Géoparc mondial UNESCO ;
- la promotion de la coopération entre Géoparc mondiaux UNESCO ;
- la communication et promotion des Géoparc mondiaux UNESCO au plan national et international ;
- la participation à la connaissance et à la promotion du patrimoine géologique et la sensibilisation des publics aux patrimoines de la Terre.

Chaque Géoparc y est représenté par deux personnes ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

1/ D'adhérer aux associations GGN, EGN et CNGF.

2/ D'autoriser l'inscription des cotisations à ces associations (pour 2020, respectivement : 1500, 500 et 100 €) au budget de fonctionnement du Géoparc pour 2021 et les années suivantes.

3/ De désigner Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, Présidente de Provence-Alpes-Agglomération et Monsieur Jean-Simon PAGES, Directeur du Géoparc comme représentants titulaires ainsi que Monsieur Bernard TEYSSIER, Vice-président de Provence-Alpes-Agglomération comme suppléant au sein de cette association.

4/ D'autoriser les représentants à effectuer toutes actions et missions requises.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages des exprimés pour :

2 abstentions : Mme BAUDOUI Marie-Anne et M. BALIQUE François
(représenté par BAYLE Roland)

1 ne prend pas part au vote : M. TEYSSIER Bernard

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 22/02/2021

Application service E-journal.com

99_DE-004-200067437-20210217-22_17022021

